



20 mai 2005

Objet : Brevets et politique d'innovation

Cher Membre du Parlement européen,

La Computer & Communications Industry Association se réjouit de transmettre aux eurodéputés, joint à la présente, le résumé traduit en français du rapport de la Commission fédérale du commerce des États-Unis (US Federal Trade Commission, FTC), ***Promouvoir l'innovation : le juste équilibre entre le droit et la politique de la concurrence et ceux des brevets***. Nous sommes convaincus qu'il pourra vous être utile dans votre réflexion sur l'avenir du système de brevets européen.

Nous sommes conscients de l'importance et du caractère unique des efforts européens pour aborder les questions complexes autour de la politique des brevets, mais nous espérons que les expériences développées dans ce rapport auront au moins quelque poids dans les délibérations à venir. Au contraire des États-Unis, où le système de brevets s'est stabilisé au bout d'une longue période de temps, l'Europe est confrontée à des questions fondamentales sur l'élaboration institutionnelle et le déficit posé par l'intégration des brevets dans la politique européenne sur l'innovation, y compris dans le cadre de l'agenda de Lisbonne. En fait, cette « stabilité » du système états-unien n'est pas forcément un avantage puisqu'il se traduit en partie par un moyen d'accaparement et souffre d'un manque d'examen approfondi. Les déboires de la proposition sur le brevet communautaire et les conflits à propos des brevets logiciels offrent en fait à l'Europe une chance unique de réfléchir de manière constructive sur l'avenir du système de brevets. L'Europe a l'opportunité de bénéficier de l'expérience des États-Unis et ainsi d'éviter les problèmes auxquels ces derniers sont actuellement confrontés.

Le rapport ci-joint montre l'importance de l'intervention de la puissance publique. Les offices de brevets font commerce de l'octroi de brevets. Ils ne surveillent pas comment les brevets sont utilisés dans les affaires, ni dans les contentieux. Ce n'est que lorsque les problèmes sont devenus suffisamment sérieux, que la Commission fédérale du commerce a commencé à examiner comment le système fonctionnait sur les marchés. Puisque les gouvernements n'accordent pas présentement une grande attention aux incidences pratiques du système de brevets, nous entendons l'appel pour le concept d'un « Observatoire des brevets » proposé dans le rapport sur les brevets logiciels commandé par le Parlement¹.

Aussi important soit-il, le rapport de la FTC n'étudie pas l'économie politique du système de brevets. Cependant, une forte critique institutionnelle du système de brevets des États unis vient d'être publiée par deux éminents experts de l'innovation : *Adam Jaffe et Josh Lerner : Innovation and Discontents: How Our Broken Patent System is Endangering Innovation and Progress, and What to Do About It (Innovation et protestations, comment notre système de brevets en panne met en danger l'innovation et le progrès, et comment y remédier)*, Princeton University Press, 2004. Bien que le rapport de la FTC soit insistant en terme de recommandations en vue d'une réforme, Jaffe et Lerner dressent un portrait encore plus éclairant sur la manière avec laquelle le système de brevets a été pris en otage par ceux qui profitent le plus de son extension.

Le rapport complet de la FTC est disponible sur le web à l'adresse

¹ Reinier Bakels et P. Bernt Hugenholtz, *La brevetabilité des programmes d'ordinateur — Étude sur une législation communautaire dans le domaine des brevets de logiciels*. Étude demandée par la commission juridique et du marché intérieur du parlement européen dans le cadre du programme de recherche, Université d'Amsterdam, avril 2002. <http://www.europarl.eu.int/hearings/20021107/juri/study%5Ffr.pdf>

<http://www.ftc.gov/os/2003/10/innovationrpt.pdf>. Nous attirons votre attention sur la troisième partie, qui montre comment le système de brevets fonctionne différemment dans quatre secteurs économiques : les biotechniques, l'industrie pharmaceutique, les ordinateurs et les semi-conducteurs, et les logiciels et l'Internet. Il témoigne d'une extraordinaire diversité dans les effets incitatifs, dans l'utilisation de l'information sur les brevets et les conséquences sur l'innovation. Cette analyse soulève la question de l'inefficacité et des aberrations pouvant résulter d'une approche univoque de la politique des brevets. Elle souligne les dangers qu'il y a à enfermer les logiciels dans un régime bien plus approprié aux médicaments et aux produits chimiques.

Un déficit majeur dans le déploiement d'une politique des brevets raisonnée réside dans le fait que les pratiques en matière de brevets sont une cible mouvante. Au lieu de simplement servir de protection contre l'imitation, les brevets sont employés pour une grande variété d'objectifs avec une agressivité croissante, particulièrement de la part d'entreprises spécialisées dans les brevets. Par exemple, on peut voir maintenant des brevets utilisés contre des associations à but non lucratif : <http://www.nonprofitinnovation.org/>. Et l'on constate l'émergence de conglomerats de sociétés titulaires de brevets permettant à leurs possesseurs de les utiliser librement alors qu'un revenu maximal est recherché dans la cession de licences aux concurrents qui ne font pas partie de la holding : <http://www.msnbc.msn.com/id/6478691/site/newsweek/>. Bien que le rapport de la FTC accorde une attention considérable à la question émergente des « vautours » (*trolls*) des brevets, ces nouvelles variations n'étaient pas suffisamment développées pour attirer l'attention en 2002, à l'époque où les auditions ont eu lieu.

Pour le meilleur ou pour le pire, les frontières des pratiques en matière de brevets sont généralement en avance aux États-Unis par rapport à l'Europe. L'avantage pour l'Europe réside dans l'opportunité qu'elle a de retenir les leçons des excès de la politique des États-Unis et de ses résultats involontaires.

La CCIA (<http://ccianet.org/>) est une association d'entreprises, basée à Washington, dont les membres sont des sociétés provenant internationalement de tous les secteurs de l'industrie informatique, des télécommunications et de l'Internet, dont le revenu annuel cumulé dépasse les 250 milliards de dollars. De longue date, la CCIA défend les standards ouverts et une politique de la concurrence bénéficiant au consommateur. Nous avons été actifs en Europe sur une variété de sujets d'importance mondiale, parmi lesquels la directive de 1991 sur le logiciel.

N'hésitez pas à me contacter si nous pouvons être d'une quelconque utilité pour vous ou votre équipe. Nous co-organisons une conférence le 1^{er} juin à Bruxelles, concernant la directive sur les brevets logiciels. Pour plus d'information, vous pouvez consulter notre site : <http://www.ccianet.org/patentconfisked>.

Cordialement,



Ed Black
Président et directeur
Computer & Communications Industry Association
eblack@ccianet.org
Tél. : +1 202 783 0070
Mobile : +1 202 297 2242